



HAL
open science

Master Droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit. 2011, Université François-Rabelais de Tours.
hceres-02039911

HAL Id: hceres-02039911

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039911>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : ORLEANS-TOURS

Etablissement : Université François-Rabelais de Tours

Demande n° S3MA120000352

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit

Présentation de la mention

La mention « Droit », anciennement intitulée « Droit privé-droit public », regroupe quatre spécialités identifiées en première année de master (M1) sous la forme suivante : « Carrières judiciaires », « Droit public général », « Droit du patrimoine », Biotechnologies et droit ».

Ces appellations ne sont pas toutes reprises en deuxième année (M2), laquelle regroupe les spécialités suivantes : « Conseil et contentieux - carrières judiciaires et administratives », « Promotion et gestion de l'immeuble », « Droit de la santé », « Biotechnologies et droit ». Ainsi, seule la dernière filière, Biotechnologies et droit, est spécialisée dès le M1, avec une articulation claire M1/M2.

Le M1 est donc regardé comme apportant les fondamentaux du droit privé et du droit public, le M2 étant une spécialisation par filière, certains parcours M1/M2 étant fléchés.

Les différentes spécialités s'adressent autant aux étudiants privatistes que publicistes et, pour certaines d'entre elles, à des étudiants venus d'horizons différents : la spécialité « Biotechnologies et droit » (s'adressant tant aux étudiants de sciences fondamentales qu'aux étudiants juristes, leur apportant des connaissances transversales) ; la spécialité « Droit de la santé » (s'adressant aux juristes, aux AES - administration économique et sociale, aux médecins et aux cadres de santé).

Les objectifs professionnels de la mention sont évoqués à l'occasion des débouchés possibles : métiers de la justice, du conseil, cadres d'entreprise, administratifs, fonction publique, ce qui couvre en réalité la quasi-totalité des débouchés des études de droit.

Indicateurs

Effectifs constatés	NR
Effectifs attendus	150
Taux de réussite	NR
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'ensemble de la mention est à finalité professionnelle, certaines spécialités étant indifférenciées, présentant alors un parcours professionnel et un parcours Recherche se distinguant essentiellement par le choix d'un stage ou d'un mémoire de recherche. Quel que soit le parcours choisi, les enseignements sont identiques, les exigences scientifiques étant les mêmes dans les deux hypothèses. Les cours de M1 sont en partie mutualisés. Hormis la filière Biotechnologies et droit qui propose une continuité M1/M2, les autres M1 ouvrent sur différents M2, l'articulation M1/M2 n'étant pas parfaitement lisible.

Il s'agit d'une mention généraliste en M1 qui débouche sur des domaines plus spécifiques en M2. Le caractère très généraliste de la mention en M1, l'existence d'appellations différentes pour les spécialités identifiées en M1 et les spécialités offertes en M2, ainsi que l'ouverture de la mention à la quasi-totalité des débouchés des études de droit ne contribuent pas à donner une forte cohérence à la mention, ce qui malgré tout ne porte pas atteinte à la qualité de certaines spécialités qui s'y trouvent hébergées.

L'adossement à la recherche n'a pas été décrit au niveau de la mention. Les spécialités de M2, quant à elles, s'appuient sur le Centre de recherches en droit privé ainsi que sur le Laboratoire d'études sur les réformes administratives et la décentralisation, et sur un laboratoire de biologie, plusieurs membres de ces équipes de recherche spécialisées intervenant dans la formation.

L'adossement aux milieux socio-professionnels n'est pas décrit au niveau de la mention ni au niveau des spécialités, sauf pour la filière Biotechnologie et droit qui l'évoque brièvement.

Hormis la spécialité « Droit de la santé » (en co-habilitation avec Poitiers), aucun lien pédagogique n'a été signalé avec d'autres entités. Il n'y a pas d'ouverture internationale.

Un stage peut être choisi dès le M1, en remplacement d'une matière à option. En M2, chaque parcours professionnel prévoit un stage obligatoire d'au moins 3 mois.

L'équipe pédagogique est composée de 22 professeurs de recherche (PR), 29 maîtres de conférences (MCF) et 27 professionnels.

Le pilotage de la mention repose sur les équipes pédagogiques des spécialités et sur les conseils de perfectionnement de chacune de ces spécialités (pas de conseil de perfectionnement pour la mention, le rôle semblant en être assuré par le jury d'examen lors de sa réunion à l'issue de chaque semestre).

Les informations manquent au niveau de la mention sur les origines géographiques des étudiants, le nombre d'étudiants inscrits en M1, le taux de réussite de la mention. Les procédures d'évaluation sont en cours d'installation. Une auto-évaluation, dont la qualité peut progresser, a été mise en place au niveau des spécialités. Il n'y a guère de renseignements sur l'utilisation qui en a été faite (hormis l'indication de l'ajustement de certaines maquettes de spécialités et d'une amélioration de l'insertion professionnelle).

L'insertion professionnelle fait l'objet d'études au niveau des spécialités.

- Points forts :

- La politique des stages.
- L'encadrement pédagogique.
- La cohabilitation de la spécialité « Droit et santé ».

- Points faibles :

- Une définition globale des objectifs scientifiques et professionnels.
- L'adossement au monde professionnel à conforter.
- L'adossement à la recherche.
- La lisibilité du parcours Recherche.
- L'auto-évaluation à améliorer.
- L'absence d'ouverture internationale.

Notation)

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement)

Il serait souhaitable de :

- Proposer une articulation plus lisible entre le M1 et le M2.
- Mettre en valeur les liens avec le milieu professionnel.
- Mieux définir les parcours Recherche.
- Mettre en place un conseil de perfectionnement pour la mention.
- Porter une plus grande attention à la rédaction du dossier.

Appréciation par spécialité

Conseil et contentieux – carrières judiciaires et administratives

● Présentation de la spécialité :

La spécialité est une filière mixte professionnelle/recherche, selon que l'étudiant choisit de suivre un stage ou de rédiger un mémoire de recherche. Les objectifs scientifiques sont assez généraux : offrir aux titulaires d'un M1 de droit privé ou de droit public des connaissances approfondies en matière de conseil juridique et de règlement des contentieux. La spécialité a pour but de préparer aux concours de la magistrature, du barreau... Les objectifs scientifiques et professionnels sont généraux et éclectiques pour satisfaire le plus grand nombre d'étudiants.

La spécialité se divise en deux parcours, « Droit privé » et « Droit public ». Un tronc commun est prévu entre les parcours sur des thèmes transversaux (culture générale, droits fondamentaux, sources du droit dans l'espace européen) et sur des aspects méthodologiques ou professionnalisants (insertion professionnelle).

Les stages de 3 mois au moins ne concernent que les étudiants ayant opté pour le parcours professionnel, les étudiants ayant opté pour le parcours Recherche faisant un mémoire de recherche.

● Indicateurs :

Effectifs constatés	22
Effectifs attendus	30
Taux de réussite	92,5 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

● Appréciation :

Les aspects de formation à la recherche sont mal renseignés. Il est indiqué les compétences (très générales) que les étudiants sont censés acquérir, sans expliquer par quels outils on les leur fait acquérir. L'adossement à la recherche, important pour une filière mixte ouvrant sur les études doctorales, n'est pas démontré.

L'aspect professionnalisant n'est guère plus démontré, mais il est indiqué, sans plus d'informations, qu'un dispositif appelé « clinique juridique » permettrait aux étudiants de s'aguerrir en pratique (sorte de centre de réponses aux personnes voulant bénéficier d'un conseil). Aucune précision n'est donnée sur l'adossement de la spécialité sur le monde socio-professionnel. La formation continue est prévue.

La spécialité tente de réaliser un compromis entre le droit privé et le droit public, entre l'aspect professionnalisant et l'aspect recherche, sans offrir totalement les avantages de l'un ou de l'autre. Le suivi de l'insertion professionnelle serait utile pour mesurer le succès de cette spécialité récente qui a su attirer pour moitié des étudiants en provenance d'autres établissements.

● Points forts :

- Une formation généraliste contribuant à bien former les juristes.
- Une formation utile pour préparer les étudiants aux concours.
- Une équipe pédagogique académique conséquente.
- L'existence d'un conseil de perfectionnement.

● Points faibles :

- Des objectifs scientifiques et professionnels faiblement argumentés.
- Un adossement à la recherche peu visible et insuffisamment renseigné dans le dossier.
- Des aspects professionnalisants à conforter, une faible différenciation professionnel/recherche.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable de :

- Renforcer l'adossé de la formation tant à la recherche qu'au monde professionnel.
- Porter à deux fois par an la périodicité des réunions du conseil de perfectionnement.

Promotion et gestion de l'immeuble

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité est une création. Elle répond à un besoin en juristes spécialisés dans le domaine de l'immobilier et offre un débouché au M1 « Droit du patrimoine ».

C'est une filière mixte, à la fois professionnelle et recherche, mais en fait fortement orientée professionnelle, même s'il est possible de poursuivre en thèse (le parcours Recherche n'apparaît que comme un M2 professionnel amputé du stage).

L'enseignement de M2 débouche sur la rédaction de contrats, de règlements de copropriété, de cahiers des charges, de statuts d'associations syndicales et de sociétés, ainsi que de clauses particulières. Il amène à maîtriser le coût des opérations menées (fiscalité, frais...) et donne les compétences pour répondre aux principaux contentieux.

Les métiers visés concernent les secteurs de la promotion immobilière, d'avocature, de notariat, d'administration de biens, des syndicats de copropriété, des cabinets de transactions immobilières, d'expertise en évaluation immobilière, de « family management », des services juridiques immobiliers des banques et des compagnies d'assurance, des services de logement et d'urbanisme des collectivités locales, des services juridiques des logements sociaux.

La maquette des enseignements est parfaitement orientée vers les objectifs professionnels visés par la formation. L'offre est extrêmement complète puisqu'elle embrasse tous les aspects du droit immobilier, tant privés que publics. Si les diverses matières ne peuvent, chacune, faire l'objet d'une étude absolument complète (par exemple, la copropriété), du moins les diplômés bénéficieront-ils de larges connaissances dans toute l'étendue du droit immobilier, ce qui les placera dans une situation avantageuse par rapport à l'ensemble des étudiants eux-mêmes assez peu avertis de ce domaine.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	SO
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	SO
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	SO

- Appréciation :

L'équipe pédagogique est composée de 40 % de professionnels. Les stages sont de 3 mois au moins. Les aspects de formation à la recherche se limitent pour le moment (il s'agit d'une création) à la rédaction du mémoire. L'adossé à la recherche, essentiel pour une spécialité à vocation mixte, ne paraît pas encore construit. Les aspects professionnalisants méritent aussi d'être renforcés : l'adossé au monde professionnel est en cours



d'élaboration (lettres de soutien, interventions de professionnels). Les aspects transverses sont déjà présents, constitués par des ouvertures intéressantes vers l'architecture et le patrimoine historique et archéologique.

La spécialité est ouverte à la formation continue. Il n'y a pas d'élément d'information fourni sur les contrats de professionnalisation, la formation en alternance. Une équipe pédagogique de six intervenants (deux directeurs, deux enseignants-chercheurs intervenants, et deux professionnels) se réunit deux fois par an.

La spécialité répond sans aucun doute à un besoin émanant du monde professionnel de l'immobilier. L'offre de formation est attrayante et complète. On peut s'interroger cependant sur la dimension recherche de la formation, qui paraît moins pertinente.

- Points forts :
 - Une thématique porteuse et répondant à un besoin professionnel.
 - Une offre de formation très étendue, en phase avec les objectifs professionnels.
 - Le caractère transdisciplinaire (droit privé - droit public).
 - Le pilotage de la spécialité.

- Points faibles :
 - L'adossement à la recherche inconsistent.
 - La pertinence du parcours Recherche à démontrer.
 - L'adossement au monde socioprofessionnel à conforter.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable :

- Que le maintien du parcours Recherche se matérialise par un accompagnement à la recherche qui ne se limite pas à la simple rédaction d'un mémoire.
- Que le parcours Recherche s'appuie plus efficacement sur le laboratoire porteur.
- Que les aspects professionnalisants puissent être renforcés grâce au recours au contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

Biotechnologies et droit

- Présentation de la spécialité :

Cette formation, à vocation uniquement professionnelle, présente l'originalité d'être ouverte à la fois à des scientifiques et à des juristes. Son objectif est de former sur deux ans des étudiants pouvant prétendre à une double compétence dans le domaine des biotechnologies et du droit attaché à ce secteur. Cette formation offre ainsi une compétence transverse peu commune qui répond aux besoins spécifiques d'un monde professionnel en plein développement.

La maquette des enseignements tient compte des origines hétérogènes des étudiants puisque des enseignements spécifiques (en droit) sont dispensés aux scientifiques, et des enseignements spécifiques (en biologie) sont dispensés aux juristes. Certains enseignements sont mutualisés avec d'autres masters de l'établissement (fiscalité, techniques contractuelles). Le caractère international du marché de l'emploi et l'usage constant de l'anglais dans le domaine des biotechnologies supposent que les étudiants bénéficient d'un enseignement renforcé en anglais, concrétisé par la mise en place de trois unités d'enseignement (UE) d'anglais, réparties sur les trois semestres, et totalisant 132 h. Un stage de 6 mois intervient à la fin de la formation, dans un laboratoire ou dans une entreprise.



Les débouchés sont variés: salarié de grands groupes industriels, consultant dans les cabinets spécialisés, activités de conseil au sein des incubateurs ou des fonds d'investissement, cadre d'établissements scientifiques, chargé d'affaires (contrats et propriété industrielle, en transfert de technologies et en relations industrielles), ingénieur valorisation, ingénieur brevet, encadrement et « Management junior » dans les start-up de biotechnologie, cabinets d'avocats spécialisés en droit des affaires, cabinets de conseils en propriété industrielle, cabinets de conseils en ressources humaines.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	19
Effectifs attendus	20
Taux de réussite	100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	79 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	92,3 %

- Appréciation :

L'équipe pédagogique est composée d'universitaires juristes et biologistes, de chercheurs et de professionnels (10).

Les aspects de formation à la recherche, non prioritaires pour une filière professionnelle, n'ont cependant pas été négligés : les étudiants sont amenés à rédiger un mémoire, ils peuvent choisir de faire leur stage au sein d'unités de recherche (UMR INRA et CNRS) et il est arrivé qu'un étudiant poursuive en thèse.

La formation s'appuie fortement sur l'équipe de recherche « Biomolécules et biotechnologies végétales » pour le volet biotechnologies : trois des co-responsables font partie de cette équipe de recherche ainsi que cinq autres enseignants-chercheurs participant à la formation. Pour ce qui concerne l'aspect juridique, la formation s'appuie principalement sur l'équipe de recherche « Centre de recherches en droit privé ».

La professionnalisation est assurée par une démarche spécifique d'insertion professionnelle : un atelier de recherche d'emploi. La longueur du stage (6 mois, 30 crédits européens) est également un bon facteur d'insertion. Les évaluations confirment d'ailleurs ce bon taux d'emploi des diplômés.

Les enseignements sont offerts à la formation continue. La formation en alternance, les contrats de professionnalisation ne sont pas prévus.

Cette spécialité bien organisée propose une formation pointue et rarement offerte, qui répond à un besoin d'un secteur en pleine expansion, celui des biotechnologies.

- Points forts :

- L'approche bi-disciplinaire répondant à des besoins professionnels précis.
- Le taux d'insertion professionnelle confirmant le besoin du secteur visé.
- Des enseignements adaptés.
- Un bon adossement à la recherche.

- Points faibles :

- Une faible proportion d'étudiants juristes (3 étudiants juristes sur 19 étudiants), non expliquée dans le dossier.
- L'ouverture à l'étranger pouvant progresser.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable de :

- Développer des partenariats avec l'étranger.
- Etudier les possibilités de conclure des contrats de professionnalisation, voire d'apprentissage.
- Mettre en place le conseil de perfectionnement annoncé au dossier.

Droit de la santé

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit de la santé » date de 1991. Elle est l'une des premières formations créées en France sur cette thématique. Cette spécialité s'adresse à deux types de publics : les juristes et politistes ainsi que les professionnels du secteur de la santé. Pour les premiers, les objectifs sont de leur fournir les outils théoriques et pratiques afin qu'ils puissent s'insérer auprès des acteurs publics (établissements de santé, agence sanitaire...) et privés (compagnies d'assurance, associations, ordres professionnels...) du secteur de la santé. Il est aussi prévu que les compétences acquises dans ce cadre puissent servir pour passer les concours importants du domaine, à savoir ceux de l'EHESP et de l'EN3S. Pour ce qui est des professionnels de la santé, la spécialité doit leur permettre de mieux appréhender leur environnement administratif et juridique.

Cette spécialité est co-habilitée entre L'université de Poitiers et l'Université François-Rabelais de Tours.

- Indicateurs :

Effectifs constatés (2008 Poitiers et 2009 Tours)	19 23
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	94 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	75 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Cette spécialité présente un bon taux d'attractivité avec 66 % d'étudiants extérieurs à l'Université de Poitiers, mais ce taux n'a été que de 50 % pour l'année 2009/2010, pendant laquelle la spécialité a été organisée sur Tours. Ainsi, les effectifs ont été de 19 étudiants en 2008 à Poitiers et de 23 en 2009 à Tours.

Cette spécialité est organisée sur trois jours, ce qui doit permettre une certaine forme d'alternance, même si en l'état elle n'est réalisée ni en alternance, ni en contrat de professionnalisation (mais cette dernière forme d'alternance est prévue pour 2010 ou plutôt 2011).

La spécialité est bien structurée, avec un équilibre satisfaisant entre les semestres. Il existe une bonne progressivité et spécialisation des unités d'enseignement. La professionnalisation de la formation est correctement organisée, avec un stage obligatoire d'au minimum trois mois, et avec la mise en place d'une unité d'initiation au problème de la médecine qui permet aux étudiants de se confronter aux situations concrètes qu'ils rencontreront dans les établissements de santé.

Le fonctionnement de la spécialité repose sur un conseil de perfectionnement. Cependant, le dossier ne fournit pas de précisions sur cet organe et son réel impact sur le pilotage de la spécialité. L'équipe pédagogique est importante et pluridisciplinaire (12 enseignants-chercheurs, 15 praticiens hospitaliers et 22 praticiens hors PU-PH).

Les données fournies dans le tableau d'insertion des spécialités est général, ce qui empêche en fait d'individualiser les indications. Cependant, le suivi réalisé plus informellement par les responsables de la spécialité montre une insertion satisfaisante, même si toutes les données nécessaires ne sont pas fournies.



- Points forts :
 - Une professionnalisation importante de la formation, notamment par les mises en situation pratique.
 - Une bonne attractivité sur Poitiers.
 - Un bon taux d'insertion.
- Points faibles :
 - La faiblesse de l'ouverture à la recherche, malgré l'adossement à deux laboratoires.
 - L'absence de dispositifs permettant d'accompagner les étudiants sur la préparation aux concours.
 - L'absence de données sur la réussite aux concours annoncés dans les objectifs.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il serait important que soit mieux assuré la promotion de la recherche dans un secteur pour lequel l'activité recherche est importante en France.

Il serait utile que soit mieux organisé le suivi de l'insertion des étudiants, les données fournies, qui s'avèrent par ailleurs intéressante en termes d'insertion, ne sont pas complètes, ce qui fausse quand même l'analyse.

L'évaluation de la formation par les étudiants mériterait une attention plus soutenue des responsables de la spécialité.